

Attestation sur l'honneur congé de paternité ou d'accueil de l'enfant⁽¹⁾

(Document à adresser à votre employeur et à votre caisse de MSA au moins un mois avant la date prévisionnelle de naissance de l'enfant)

- Prénom : Mathias
- Nom : PARENT
- Commune : 21630 POMMARD
- N° de Sécurité sociale : 190052123130243
- Caisse de MSA dont vous relevez : DIJON

Madame, Monsieur,

Je vous informe par ce courrier de mon intention de prendre un congé de paternité et d'accueil de l'enfant, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Dès que possible, je m'engage à envoyer à la MSA l'acte de naissance ou le jugement d'adoption.

- L'accouchement est prévu le 07/01/2024 (date indiquée sur la déclaration de grossesse),
- ou l'arrivée de l'enfant au foyer est prévue le
- Conformément à ma situation au sein de l'entreprise, je peux bénéficier de 3 jours au titre du « congé naissance » (légal ou conventionnel). Le congé paternité débutera donc à l'issue de ces jours de congé naissance.
- Je souhaite bénéficier de ce congé à compter du : 12/01/2024

Dates	Début	Fin	Durée
Dès la naissance :			
• Congé de naissance (légal ou conventionnel) :	09/01/2024	11/01/2024	3
• Congé paternité (MSA) [minimum 4 jours calendaires obligatoires faisant suite au congé de naissance]	12/01/2024	15/01/2024	4
Fractionnement (facultatif). À prendre dans les 6 mois de l'enfant ⁽²⁾ .			
• 2 ^e période (minimum 5 jours)	25/01/2024	04/02/2024	11
• 3 ^e période (minimum 5 jours)	31/05/2024	09/06/2024	10

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

✓ Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts.

Fait à : POMMARD

Le : 04/12/2023

Signature



(1) Décret n° 2021-574 du 10 mai 2021.

(2) Vous pouvez ultérieurement modifier les dates prévisionnelles de fractionnement que vous avez mentionnées sur le présent document au moins un mois avant le début de chaque période.